



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

2510070975U00001 00890

Monsieur Alain CHRETIEN  
Maire de Vesoul  
Président de l'agglomération de Vesoul  
6 Rue de la Mutualité  
BP 90445  
70007 VESOUL CEDEX



**Le président**

Paris, le 6 janvier 2021

Monsieur le maire,

Le 11 décembre dernier, vous avez appelé l'attention du Conseil supérieur de l'audiovisuel sur les difficultés rencontrées par des habitants de l'agglomération de Vesoul pour recevoir certaines chaînes de la télévision numérique terrestre (TNT).

Ainsi que vous l'indiquez, ces difficultés sont liées à une modification du réseau de la TNT : depuis le 17 novembre 2020, le multiplex R6 de la TNT, en charge de la diffusion des chaînes TF1, TFX, TMC, NRJ 12 et LCP/Public Sénat, a changé d'opérateur de diffusion sur la zone, passant de TDF à Towercast.

L'agglomération de Vesoul est desservie par deux sites de diffusion : l'émetteur historique de la Motte, opéré par TDF, et celui de la Demie, géré par Towercast. Après l'arrêt des diffusions télévisuelles en mode analogique intervenu le 16 novembre 2010, Towercast a assuré la diffusion du multiplex R4 (M6, W9, 6ter, ARTE et France 5) jusqu'au 16 novembre 2015, date à laquelle l'opérateur de multiplex a confié sa diffusion à TDF. La société Towercast diffuse le multiplex R7 (RMC découverte, RMC Story, L'Equipe, TF1 Séries Films et Chérie 25) depuis le 10 juin 2014, et le multiplex R6 depuis le 17 novembre dernier, comme indiqué ci-dessus. Les autres multiplex, portant toutes les autres chaînes de la TNT, sont diffusés depuis le site de TDF.

Des changements de sites de diffusion peuvent avoir lieu sur le réseau de la TNT lorsque les contrats liant les opérateurs de multiplex aux opérateurs de diffusion pour la transmission des chaînes de télévision arrivent à échéance ; les chaînes peuvent alors choisir un nouveau prestataire technique pour assurer leur diffusion. C'est ainsi que le Conseil supérieur de l'audiovisuel, saisi par l'opérateur du multiplex R6, a modifié l'autorisation de ce dernier, qui avait fait le choix de passer du site de TDF à celui de Towercast à Vesoul. Ce faisant, le Conseil a demandé à l'opérateur du multiplex et à son nouveau prestataire technique de mettre en œuvre une opération de communication sur la zone concernée afin d'informer les élus ainsi que les professionnels locaux de la réception télévisuelle.

.../...

.../...

A la suite de votre lettre et des signalements qui lui sont parvenus, les services du Conseil ont pris contact avec les opérateurs de multiplex et de diffusion, ainsi qu'avec l'Agence nationale des fréquences (ANFR), afin de faire le point sur l'avancement des interventions des antennistes destinées à permettre aux foyers concernés de recouvrer la réception des chaînes de la TNT, et d'étudier les éventuelles mesures qui pourraient être prises afin de résorber les problèmes de réception dans les meilleurs délais possibles.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites qui seront données.

Je vous prie de croire, monsieur le maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Roch-Olivier MAISTRE

Monsieur Alain CHRÉTIEN  
Maire de Vesoul  
Président de l'agglomération de Vesoul  
6, rue de la Mutualité  
BP 90445  
70007 VESOUL CEDEX

